



# COMITÉ DES PÊCHES

## Trente-quatrième session

1-5 février 2021

### NOTES D'INTRODUCTION SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR EXAMINÉS SELON LA PROCÉDURE DE CORRESPONDANCE ÉCRITE

- Étant donné qu'il a été décidé que la trente-quatrième session du Comité des pêches se tiendrait à distance, l'examen quant au fond des cinq points de l'ordre du jour ci-après se fera selon une procédure de correspondance écrite:
- point 5 – Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa dixième session (Trondheim [Norvège], 23-27 août 2019);
  - point 6 – Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches à sa dix-septième session (Vigo [Espagne], 25-29 novembre 2019);
  - point 13.1 – Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques;
  - point 14 – Programme de travail pluriannuel du Comité;
  - point 17.1 – Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant le Comité des pêches: *pour information*.
- Des informations détaillées sur les procédures spéciales relatives à la tenue en ligne, à titre exceptionnel, de la trente-quatrième session du Comité des pêches, notamment la procédure de correspondance écrite, figurent en annexe au Calendrier provisoire (COFI/2020/Inf.19).

**Point 5 de l'ordre du jour: Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa dixième session (Trondheim [Norvège], 23-27 août 2019)**

Le document de travail portant la cote COFI/2020/3 fait un tour d'horizon des questions abordées à la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture et en indique les principales recommandations. On trouvera également, dans ses annexes, des renseignements supplémentaires sur la rédaction d'un projet de plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, la définition du Programme mondial intégré pour une aquaculture durable (PMIAD) et la préparation de la Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire+20. Le rapport est publié sous la cote COFI/2020/Inf.9.

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport de la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches;
- donner des indications concernant les travaux réalisés par la FAO dans le domaine de l'aquaculture et, plus particulièrement, la préparation de la Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire+20 et la définition du Programme mondial intégré pour une aquaculture durable (PMIAD), y compris la mise au point d'une composante multidonateurs de long terme sur la biosécurité aquacole;
- prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020 dans le domaine de l'aquaculture et donner des indications concernant le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens pour 2021-2025;
- saluer la publication du rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et prendre note de l'élaboration, toujours en cours, du projet de plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture.

**Point 6 de l'ordre du jour: Décisions prises et recommandations formulées par le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches à sa dix-septième session (Vigo [Espagne], 25-29 novembre 2019)**

Le document de travail portant la cote COFI/2020/4 présente le rapport de la dernière session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, qui s'est tenue en novembre 2019, à Vigo (Espagne), ainsi que le travail réalisé par la FAO dans ce domaine depuis cette rencontre.

Les questions abordées à la dernière session du Sous-Comité du commerce du poisson peuvent être regroupées en quatre catégories: i) économie et statistiques; ii) cadres internationaux applicables à la pêche; iii) accès aux marchés; iv) activités récentes de la FAO relatives au commerce en rapport avec les sessions précédentes du Sous-Comité.

Des informations détaillées sur les décisions prises et les recommandations formulées sont présentées dans le rapport publié en tant que document d'information sous la cote COFI/2020/Inf.10.

Durant la session, les Membres de la FAO ont rappelé que le Sous-Comité du commerce du poisson était le seul organe international consacré aux enjeux commerciaux liés à la pêche et à l'aquaculture.

En ce qui concerne l'économie et les statistiques, un aperçu des tendances d'évolution récentes et attendues en matière de production, de commerce et de consommation pour les principaux marchés (pays) et produits de la pêche a été présenté, de même que des informations sur l'indice FAO des prix

---

du poisson. L'accent a été mis sur l'importance qu'il y a à disposer de données exactes en temps voulu, et la FAO a été encouragée à poursuivre le travail de renforcement des capacités qu'elle réalise en vue d'améliorer les systèmes nationaux de collecte de données.

S'agissant des cadres internationaux applicables à la pêche, le Sous-Comité a pris acte de la collaboration fructueuse de la FAO avec d'autres organisations internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et a recommandé à l'Organisation de poursuivre ce travail conjoint. Des éléments nouveaux en rapport avec les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) ont également été présentés. Pour ce qui est du questionnaire portant sur l'application de l'article 11 du Code de conduite pour une pêche responsable, il a été recommandé à la FAO de reformuler les questions pour obtenir des réponses plus précises de la part des Membres et de pousser plus loin l'analyse des réponses apportées aux questions ouvertes afin de relever les tendances.

Sur le plan de l'accès aux marchés, les travaux menés par la FAO ont été présentés, notamment en ce qui concerne l'information sur les marchés et le commerce, la qualité et la sécurité sanitaire, la pêche artisanale, la légalité des produits et la transparence, la traçabilité, la conservation de la biodiversité et les accords commerciaux. La FAO a été reconnue comme étant l'institution principale du système des Nations Unies pour ce qui concerne la pêche et l'aquaculture. L'importance des principes fondamentaux associés au système commercial mondial, à savoir la prévisibilité, la transparence et la non-discrimination, a été réaffirmée, et les obstacles rencontrés par les pêcheurs artisanaux et les pays en développement dans l'accès aux marchés ont été mis en évidence.

Le Sous-Comité a pris connaissance de deux activités qui s'inscrivent dans le prolongement de ses décisions précédentes ainsi que de celles du Comité des pêches. Il a été recommandé à la FAO de poursuivre son travail sur la responsabilité sociale dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en étroite collaboration avec d'autres institutions spécialisées et parties prenantes concernées en vue d'aider ces secteurs à appliquer les directives et instruments existants en la matière. Toutes les directives formulées par l'Organisation à ce sujet doivent être facultatives, non contraignantes, inclusives et faciles à appliquer. Il a également été rappelé qu'il fallait poursuivre les activités en rapport avec le commerce des services liés à la pêche sous l'angle des chaînes de valeur, en particulier en ce qui concerne les avantages et les perspectives connexes, notamment les apports en devises et les possibilités d'emploi pour les pays en développement.

Ce document de travail fait également le point des principales activités menées par la FAO depuis la dernière session du Sous-Comité, ainsi que des résultats attendus. Les mesures d'adaptation et d'atténuation adoptées par l'Organisation dans le domaine du commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture en vue de réduire au minimum les répercussions négatives de la covid-19 sur l'assistance technique et le renforcement des capacités ont particulièrement été mises en avant. Des initiatives de la FAO portant sur l'accès aux marchés, la production halieutique, le commerce du poisson, les ODD et la transparence ont été mentionnées. Certaines initiatives liées aux chaînes de valeur ont également été évoquées, dont une analyse standard des chaînes de valeur dans des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la création d'un réseau international de ports de pêche, et des informations actualisées sur les pertes et le gaspillage de nourriture, la sécurité sanitaire des aliments, la traçabilité et la certification ont été communiquées. Un exposé sur le Dialogue de Vigo 2020 sur la responsabilité sociale a également été présenté, de même que les dernières nouvelles sur les publications récentes ayant trait au commerce.

Le Comité est invité à:

- approuver le rapport du Sous-Comité du commerce du poisson;
- fournir des indications sur la suite à donner aux questions soulevées.

### **Point 13.1 de l'ordre du jour: Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques**

Dans un communiqué diffusé le 18 janvier 2020, les ministres réunis à l'occasion de la Conférence des ministres de l'agriculture de Berlin, qui se tenait dans le cadre du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture, appelaient les organes directeurs de la FAO à soutenir un processus visant à créer un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture.

À sa cent soixante-quatrième session, le Conseil de la FAO a approuvé les rapports dans lesquels il est proposé que la FAO héberge une Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques et a demandé que le Comité de l'agriculture, le Comité des forêts, le Comité des pêches, le Comité du Programme et le Conseil en examinent le cadre de référence.

Ce document contient donc une version révisée du cadre de référence de la Plateforme, qui tient compte des observations formulées par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session (28 septembre - 2 octobre 2020), par le Comité des forêts, à sa vingt-cinquième session (5-9 octobre 2020), par le Comité du Programme, à sa cent vingt-neuvième session (9-13 novembre 2020), et par le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session (30 novembre - 4 décembre 2020), et donne des informations sur les prochaines étapes envisagées.

Le Comité souhaitera peut-être examiner le cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.

### **Point 14 de l'ordre du jour: Programme de travail pluriannuel du Comité**

Le document portant la cote COFI/2020/12 présente le rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité des pêches pour 2018-2021 et le projet de programme de travail pluriannuel pour 2020-2023, établis par le Secrétariat en concertation avec le Bureau du Comité des pêches.

Le Comité est invité à:

- examiner le rapport intérimaire, compte tenu des objectifs généraux et du mandat du Comité, des résultats attendus, des travaux prévus et des méthodes de travail énoncés dans le Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2018-2021;
- approuver le projet de programme de travail pluriannuel 2020-2023, qui figure en annexe au document.

### **Point 17.1 de l'ordre du jour: Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant le Comité des pêches: *pour information***

Le document portant la cote COFI/2020/Inf.16 a pour objet d'informer le Comité de l'évolution des débats tenus dans d'autres instances de la FAO intéressant le Comité. Il porte sur les décisions prises et les recommandations formulées par d'autres organes directeurs de la FAO, tels que la Conférence, le Conseil, les conférences régionales et d'autres comités techniques.